

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2020

Sous la présidence de M. Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Lucienne HAAS, Alfred RINCKEL, Dominique STOHR et Marie-José SCHALLER, adjoints au Maire ; Mme Béatrice HOELTZEL Maire Délégué, Fabien ACKER, Christophe BUSCHE, Claire CARRARO-LIEVRE, Michèle CECCHINI, Sylvie CULLMANN, Christophe HECKMANN, Christian KLIPFEL, Isabelle MULLER, Véronique PHILIPPS, José POZUELO, Thomas RUBY, Jean-Michel STEPHAN, Anne ZYTO.

Membres absents excusés : Madame Cathy WAGNER donne procuration à Monsieur Christophe HECKMANN

Monsieur Éric HUBERT donne procuration à Monsieur José POZUELO.

Monsieur Fabrice FISCHER

Membres absents : Mme Céline GEFFROY

Secrétaire de séance : Mme Adeline GORSY, Directrice Générale des Services.

Ordre du jour :

1. **Programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux en forêt communale de Soultz-sous-Forêts pour 2020. Présentation par Monsieur LEFORT, agent de l'O.N.F.**
2. **COMPTE RENDU DES REUNIONS**
 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 janvier 2020
 - Réunions, rencontres et manifestations
3. **PROJETS ET TRAVAUX**
 - Maison des associations
 - Avenant au lot 02 – Echafaudage
 - Presbytère protestant Soultz-sous-Forêts
 - Eclairage public : mécanisme de mise en lumière
4. **AFFAIRES CULTURELLES**
 - Festivités 1870
 - Implication de la commune dans l'organisation
 - Subvention pour l'association Soultz Imagin'
5. **RESSOURCES HUMAINES**
 - Modification de la durée hebdomadaire de service du poste d'adjoint administratif
6. **URBANISME**
 - Projet du pôle de santé et de services : achat de la parcelle section 1 n°29
 - Conditions de vente du 12, rue de la Bergerie

- Numérotation de la parcelle 77 – section 2 – Rue Principale Hohwiller
- Numérotation de la future extension Leclerc
- Information sur les DIA

7. AFFAIRES FINANCIERES

- Création d'un budget annexe pour le lotissement à Hohwiller

8. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Opération de promotion des locaux commerciaux vacants en partenariat avec la CCI

9. DIVERS

- Approbation des nouveaux statuts du SICTEU
- Prochaines réunions et manifestations

POINT 1 : PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ET PATRIMONIAUX EN FORET COMMUNALE DE SOULTZ-SOUS-FORETS POUR 2020. PRESENTATION PAR MONSIEUR LEFORT, AGENT DE L'O.N.F.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur LEFORT, qui présente le bilan 2019. Le volume total des ventes de bois pour l'année 2019 est de 227.000 euros, ce qui représente une belle recette malgré les crises sanitaires que subissent les arbres. De plus la régénération s'opère bien au niveau de la forêt communale et les travaux ont été réalisés dans la quasi-totalité. Monsieur LEFORT précise que le printemps 2020 sera déterminant quant aux coupes possibles en 2020.

1. Programme des travaux d'exploitation – Etat Prévisionnel des Coupes 2020

Les coupes 2020 sont prévues par l'Office National des Forêts selon l'état suivant : La recette brute totale escomptée sur les coupes à façonner s'élève à 140 230€ HT, à laquelle s'ajoute 8 150€ HT pour les coupes en vente sur pied.

Les frais d'exploitation (abattage et façonnage, débardage et câblage, honoraires et assistance à la gestion de la main d'œuvre) sont évalués à 64 996€ HT, dont 32 686€ HT supportés directement par la commune.

Le bilan net prévisionnel pour l'exercice 2020 est ainsi estimé à 83 385.00€ HT.

CONSIDERANT l'Etat Prévisionnel des Coupes 2020 ainsi que les recettes et dépenses y afférent ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'Etat Prévisionnel des Coupes 2020 présenté ci-dessus ;

AUTORISE la commercialisation des produits de la coupe ;

PRECISE que les recettes et dépenses prévues seront inscrites au budget primitif 2020.

COUPES A FACONNER (PREVISIONS)														
PARCELLES	BOIS D'OEUVRE		BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU				VOLUME NON FACONNE		VOLUM E TOTAL	RECETT E BRUTE HT (€)	DEPENSES D'EXPLOITATION PREVUES (hors honoraires) en € HT			RECETTE NETTE PREVISIONNELLE hors honoraires HT (€)
	Feuillus	Résineux	Bois d'Industria Feuillus	Bois d'Industria Résineux	Cheuffage	Abattage et façonnage					Débardage			
						En règle	A l'entreprise							
	m3	m3	m3	m3	m3	(stères)	m3	(stères)	m3	(A)	(B)	(C)	(E)	A-(B+C+E)
10.a	106		235				194	277	535	22 890	8 740		5 190	8 760
13.a	56		358				214	306	628	19 540	7 050		3 860	8 630
19.r	255		83				105	160	443	56 310	5 180		3 220	47 910
7.J	190	34	210	5			100	143	539	25 290	5 890		4 050	16 350
22.J			1				180	257	181	3 600	2 980		1 290	-680
10.a					56	80			56	2 850		2 800		50
Chablis	130	30							160	9 950	2 470		1 260	6 200
Sous-Total	738	64	887	5	56	80	793	1133	2543	140 230	32 310	2 800	18 880	86 240

2. Programme des travaux patrimoniaux

Les travaux suivants sont prévus :

- Travaux de maintenance – parcellaire pour un montant de 2 040€ HT (peindre borne et arbre pour bien définir les limites)
- Travaux sylvicoles pour un montant de 17 240€ HT
- Travaux d'infrastructures pour un montant de 2 000€ HT

Soit un total de travaux de 21 280€ HT.

CONSIDERANT le programme d'action 2020 présenté par l'ONF ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE le programme d'action 2020 dont le montant des opérations est estimé à 21 280€ HT ;

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les dépenses correspondantes.

POINT 2 : COMPTE RENDU DES REUNIONS

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 janvier 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins 4 abstentions (José POZUELO, Véronique PHILIPPS, Christophe BUSCHE, Sylvie CULLMANN)

APPROUVE le compte-rendu du 08 janvier 2020

- Réunions, rencontres et manifestations

Réunions, rencontres et manifestations depuis la dernière réunion du conseil municipal du 08 janvier 2020

09.01.2020

- Bureau du PETR : préparation du conseil syndical du 30 janvier dédié au budget 2020 ; contribution des communautés de communes et d'agglomération limitée à 1,70 € par habitant, une fusion est en cours entre le SCOTAN et l'ADEAN, dans le cadre du PETR, avec dissolution de l'ADEAN.

10.01.2020

- Vœux de la municipalité

11.01.2020

- Fête des aînés de Hohwiller
- AG de l'amicale cyclo : effectifs en légère baisse ; école cyclo toujours aussi dynamique

14.01.2020

- Entrevue avec Raymond Frank pour son exposition de fin février dans la salle voûtée – invitation dès à présent du conseil pour le vernissage du 29 février à 17 heures
- Comité syndical de l'ATIP : promotion d'un nouveau service de contrôle de conformité des constructions, le maire est responsable de ce service de contrôle au nom de l'Etat.

15.01.2020

- Réunion à la préfecture sur la qualité de l'eau des cours d'eau : il y a du travail en perspective pour le Seltzbach et la Sauer qui va forcément entraîner des investissements importants, nous sommes un secteur où les investissements n'ont pas été réalisés durant près de 6 ans, ce qui fait que nous avons un retard qui sera dorénavant financé par la taxe GEMAPI (les 2.5 euros / habitant dans le secteur vont être largement dépassés dans les prochaines années). Les plans de l'Etat donnent des perspectives sur les investissements à faire et ceux-ci sont très conséquents.
- Assistance d'un pétitionnaire auprès des ABF

16.01.2020

- Entrevue avec le trésorier concernant les évolutions de la taxe d'habitation : compensation par reversement de la TFPB du département, équilibrage si déficit sur la base des taux 2017, prise en compte de l'évolution de l'assiette (si le « nombre » de logements augmente, la compensation suit grâce au coefficient multiplicateur qui a été déterminé pour l'équilibrage initial)
- Rencontre avec Madame Baumann, directrice de l'EHPAD, qui travaille sur les logements du bâtiment annexe, avec l'intention d'implanter aussi une MAM au rez-de-chaussée dans l'esprit intergénérationnel.

17.01.2019

- Rencontre avec Catherine Lecouffe pour la préparation des 10 ans de Crocultur, 28/02/2020 à la Saline

- Nuit de la lecture à la médiathèque

18.01.2020

- Inauguration d'une micro-crèche à Birlenbach
- Manifestation du Judo

21.01.2020

- Rencontre pour le 12 rue de la Bergerie : point à l'ordre du jour
- CSO de la comcom pour l'ouverture des offres concernant les périscolaires
- Réunion du bureau de l'Association Foncière : budget et programme des travaux

22.01.2020

- Conseil communautaire : mise en œuvre de la FPU, redéfinition du permis d'aménager suite aux désordres par rapport à la RD263 et à la demande de repositionnement du magasin ALDI, signature du contrat territoire d'industries, validation de l'APD du périscolaire de Surbourg, premier retour du fonctionnement de la halte-garderie en multi-accueil, signature du contrat global de territoire avec la CAF, approbation du budget animation jeunesse avec un important coup de pouce de la CAF, première approche des modalités d'arrêt du SAP

23.01.2020

- Conseil de fabrique, le président démissionnaire n'avait pas encore été remplacé au moment de la tenue du conseil
- Lancement de l'opération 150^e anniversaire des événements de 1870

24.01.2020

- Rencontre avec le Steve HUBER pour la commercialisation des lots individuels de l'écoquartier : confirmation que les maisons bi-familles ont toutes leurs places
- Rencontre avec les animatrices de la Ferme de Loumana qui cherchent éventuellement à s'engager dans une démarche patrimoniale
- Repas personnel-élus

25.01.2020

- Sainte Geneviève à Altenstadt

26.01.2020

- Fête des aînés à Soultz-sous-Forêts

27.01.2020

- La galette des rois de Hélène de Cœur

- Rencontre avec Soultz Imagin' pour l'organisation et le financement des manifestations 1870 : point à l'ordre du jour

28.01.2020

- Rencontre avec Monsieur Huillier pour préciser les conditions d'acquisition de la propriété du 1 rue du Frohnacker (étude notariale actuelle)

29.01.2020

- Etat des lieux du presbytère protestant
- Rencontre avec M. Biondi d'ECOTRAL pour clarifier les systèmes d'allumage de l'éclairage public : point à l'ordre du jour

30.01.2020

- Conseil syndical du PETR
- AG des JA et de la FDSEA, les sections de Soultz-sous-Forêts et de Wissembourg réunies

31.01.2020

- AG de l'OMACSL, bonne participation cette année, 22 associations et clubs représentés

01.02.2020

- Vernissage à la MROF

03.02.2020

- Deuxième rencontre avec Soultz Imagin' pour l'articulation avec TERRITOIRE 1870 et la commune en termes de communication

04.02.2020

- Réunion publique sur la géothermie profonde à Hoffen

POINT 3 : PROJETS ET TRAVAUX

- Maison des associations
 - Avenant au lot 02 – Echafaudage

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 139 et 140 ;

VU le marché public conclu le 19 avril 2018 pour un montant de 16 123.50€ HT avec l'entreprise FREGONESE pour le lot 02 « Echafaudage » dans le cadre des travaux de rénovation de la maison de la musique et des associations ;

VU l'avenant n°1 conclu le 16 juillet 2019 pour un montant de 4 051.20€ HT ;

CONSIDERANT le devis transmis par le titulaire et sa validation par le maître d'œuvre, pour l'accroissement de la durée d'immobilisation des échafaudages sur le chantier (du 15 mai 2019 au 2 juillet 2019), d'un montant de 638.40€ H.T. ;

CONSIDERANT que le prix fixé pour la location de l'échafaudage à 1.60€ H.T/m²/mois est identique au prix fixé dans le marché initial ;

CONSIDERANT que les modifications cumulées induisent une augmentation de 29.88% du montant du marché initial ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la modification n°2 du lot 04 pour un montant de 638.40€ HT ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché initial.

- **Presbytère protestant Soultz-sous-Forêts**

À la suite du départ du pasteur KREBS, un état des lieux du presbytère protestant a été effectué, un certain nombre de travaux de réfection sont à envisager.

Des réflexions sont à mener quant à ce projet, il est proposé au conseil municipal, dans un premier temps, de se prononcer sur la destination du bâtiment. Est-ce que, compte-tenu de la grandeur des locaux, on modifie partiellement la destination actuelle du bâtiment en restructurant une partie des locaux ? ou allons-nous procéder simplement aux travaux de réfection ?

Une modification de destination d'une partie des locaux supposerait évidemment une concertation approfondie avec la paroisse protestante.

Concernant les travaux de réfection ils porteront notamment sur le projeté fissuré sur les murs, sur l'isolation, les sols et sur les ouvrants donnant vers le petit jardin et le grenier. Il faut également prendre en compte le fait que la structure a été consolidée par deux portant neufs mais qui, avec le temps, ont tassé le bâtiment.

Des travaux de réfection minimums sont à effectuer, l'isolation va représenter de gros travaux.

De plus les charges liées au logement étant importantes, il est difficile pour un jeune pasteur de les assumer.

Il est proposé au conseil municipal de rencontrer la paroisse protestante, représentée par l'inspectrice, qui elle, est plutôt favorable à garder le logement avec son découpage actuel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de rencontrer la paroisse protestante pour connaître leurs attentes.

- Eclairage public : mécanisme de mise en lumière

Un bilan du mécanisme de mise en lumière de l'éclairage public a été effectué par ECOTRAL, sur le ban communal. Actuellement, au moins deux systèmes de « programmation » de la mise en lumière de l'éclairage public cohabitent.

D'une part, il y a un éclairage piloté par un système centralisé sur l'Eurométropole. Le début de la rue de Seltz, de Strasbourg, du Frohnacker et des Barons de Fleckenstein sont régies par une armoire programmée sur le système de l'Eurométropole, ce qui signifie que les lampadaires se mettent en fonction lorsque la pénombre et le brouillard sont avérés dans l'Eurométropole.

D'autre part, nous avons une mise en éclairage qu'on pourrait désigner de programmation directe, qui se met en fonction lorsque qu'il détecte la pénombre, brouillard, nuit etc...

Il existe une troisième solution : la mise en lumière pilotée par l'horloge astronomique. Entre le système de programmation directe et celui de l'horloge astronomique, il peut y avoir jusqu'à 10% d'économie au profit de ce dernier.

Pour avoir un éclairage harmonisé sur toute la commune, il est nécessaire de modifier 4 armoires, celles programmées sur le fonctionnement de l'Eurométropole.

Le coût de transformation est de 500 euros par armoire, soit un coût total de 2 000 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de procéder à l'harmonisation du système de mise en lumière de l'éclairage public

DECIDE de mettre en œuvre la procédure dite directe sur l'ensemble de l'éclairage public

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y afférent

POINT 4 : AFFAIRES CULTURELLES

- Festivités 1870

• Implication de la commune dans l'organisation

Les festivités de 1870 organisées sur le ban communal, notamment le spectacle « La traversée du temps » vont nécessiter une logistique importante. Il est proposé au conseil municipal, d'impliquer la commune en accompagnant la manifestation avec le personnel communal notamment les services techniques, et l'équipe culturelle pour la partie assistance globale si cela est nécessaire, à l'instar de ce que nous faisons souvent pour d'autres événements de grande envergure qui bénéficient à l'image de la commune.

Dans le prolongement de l'implication globale de la commune dans le cadre des manifestations de 1870, la commune portera également une exposition sur la médecine militaire en 1870, la manifestation du 04/10/2020 (commémoration de l'inauguration du monument aux morts 1870 du cimetière), et une création de panneaux de communication en sus de ceux du fleurissement.

• Subvention pour l'association Soultz Imagin (annexe 1)

A l'occasion des festivités de 1870, l'association Sultz Imagin' organise le spectacle "La traversée du temps", qui sera joué au parc du Bruehl le 23-24-25-26-30-31 juillet, 01-02 août 2020.

Il est proposé au conseil municipal de prévoir une subvention à l'association, d'un montant de 10% pour les prestations clairement identifiées de « frais généraux » (cf. annexe1), dont le versement sera lié à la présentation de factures.

Par ailleurs, dans le cadre du spectacle, la commune pourrait prendre financièrement en charge des prestations de « sécurité » (cf annexe1).

Monsieur Christian Klipfel, Monsieur Dominique STOHR, Madame Claire CARRARO-LIEVRE, Monsieur Christophe HECKMANN, Madame Michèle CECCHINI, ne participent pas au vote au vu de leurs positions au sein de l'organisation de l'association Sultz Imagin'.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 2 voix contre (Eric Hubert, José Pozuleo), 2 abstentions (Thomas Ruby, Véronique Philipps) et 12 voix pour :

DECIDE d'octroyer une subvention à l'association Sultz Imagin' comme détaillé en annexe 1

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y afférent

POINT 5 : RESSOURCES HUMAINES

- Modification de la durée hebdomadaire de service du poste d'adjoint administratif

Pour donner suite à la création du service d'instruction des cartes d'identités nationales et des passeports, dans le but de pouvoir recruter un fonctionnaire titulaire, il est nécessaire de modifier le poste, d'adjoint administratif Catégorie C, filière administrative, avec une durée hebdomadaire de service de 14h, créer par la délibération du 02/05/2018.

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU, la loi de 1983 portant sur le statut des fonctionnaires ;

CONSIDERANT que l'agent à temps partiel a repris son activité à 80% ;

CONSIDERANT qu'à compter du 13 janvier 2020, la ville de Sultz-sous-Forêts reprend l'instruction des titres d'identité, et qu'à ce titre l'équipe administrative doit être renforcée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE MODIFIER la durée hebdomadaire du poste d'adjoint administratif créé le 2 mai 2018

La quotité horaire passera de 14 à 35 heures

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

POINT 6 : URBANISME

- Projet du pôle de santé et de services : achat de la parcelle section 1 n°29

En application de la décision prise par le conseil municipal du 08/01/2020, Monsieur le Maire a rencontré le propriétaire de la parcelle 29 section 1 pour procéder à la mise au point du projet de vente.

Le propriétaire propose un prix de vente de 320 000 euros pour l'ensemble de la parcelle et le bâtiment. La commune conservera le bail professionnel de l'étude notarial et percevra les loyers.

Pour rappel, un budget annexe sera créé dans le cadre de ce projet, avec un emprunt financé par les loyers. Il est nécessaire de s'appuyer sur la dynamique du pôle de santé service pour attirer des structures au centre-ville, mais ceci est possible uniquement en créant une accessibilité aux « services ».

Il est à noter qu'une saisine des domaines doit être effectuée pour pouvoir signer un compromis de vente.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la proposition d'achat

CONSIDERANT, le projet de création d'un pôle de santé et des services au centre-ville ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité ;

AUTORISE l'achat de la parcelle 29 section 1, située 1 rue du Frohnacker à Soultz-sous-Forêts

AUTORISE l'achat pour un montant de 320.000 euros hors frais de notaire

AUTORISE à Monsieur le Maire à signer tous documents s'y afférent

- **Conditions de vente du 12, rue de la Bergerie**

En l'application de la décision prise par le conseil municipal du 08/01/2020, Monsieur le Maire a rencontré l'acheteur potentiel du 12 rue de la Bergerie.

L'acheteur a accepté la proposition de découpage de la parcelle, en fonction de la rénovation.

En contrepartie l'acheteur est revenu sur la prise en charge, par la commune des « frais de notaire. »

Pour clore le dossier Monsieur le Maire, propose au conseil municipal, de définir le prix d'achat à hauteur d'un prix ferme qui prenne en compte la moitié du montant « des frais de notaire » l'acheteur faisant alors son affaire de tous les frais liés à la vente, à l'exception des frais d'arpentage qui restent à notre charge compte tenu du découpage très particulier de la propriété.

Il est à noter que l'avis des domaines est nécessaire avant de procéder à la vente, celle-ci représente environ 5.5 ares, pour un montant de 8 700 euros/are.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la proposition d'achat

CONSIDERANT, la volonté d'achat exprimée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité ;

AUTORISE la vente des biens et du terrain du 12 rue de la bergerie arpentée en application de la décision du CM du 08/01/2020

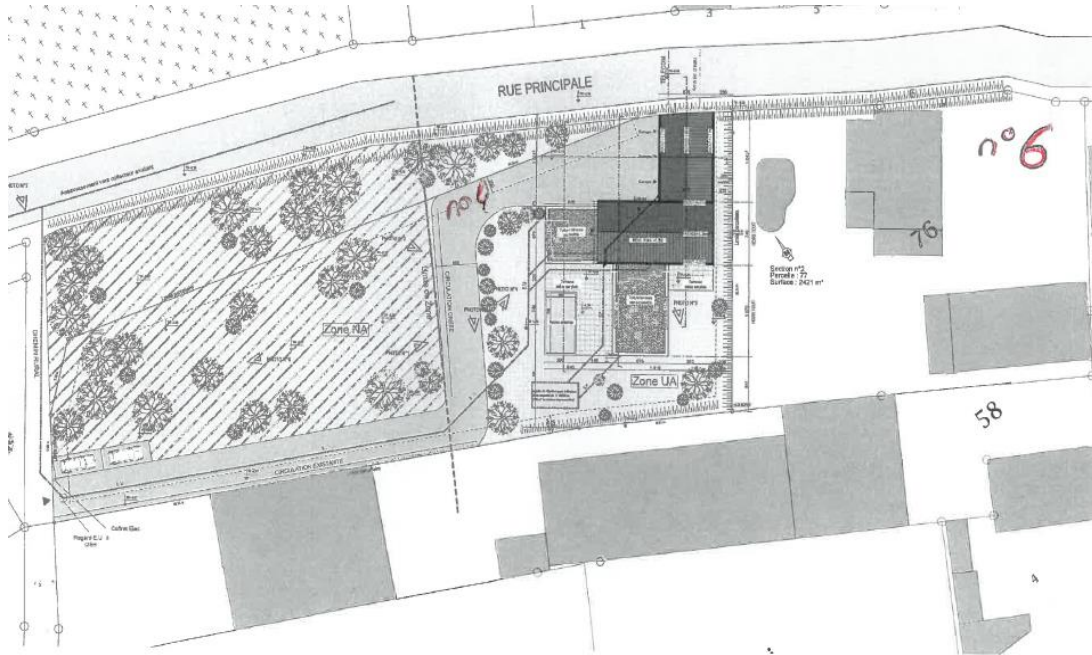
AUTORISE la vente pour un montant ferme de 48.000 euros incluant la prise en charge de la moitié des frais de notaires

AUTORISE par prise en charge par la commune des frais d'arpentage

AUTORISE à Monsieur le Maire à signer tous documents s'y afférent

- **Numérotation de la parcelle 77 – section 2 – Rue Principale Hohwiller**

Les propriétaires de la nouvelle construction, section 2 parcelle 77 à Hohwiller demandent la numérotation de la maison, Monsieur le Maire propose d'attribuer le numéro 4.

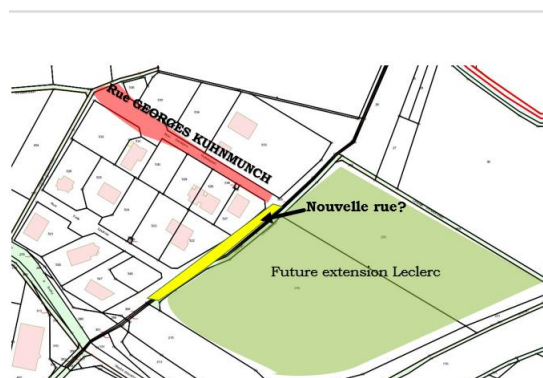


Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer le numéro 4 pour la parcelle 77 section 2 à Hohwiller

- **Numérotation de la future extension Leclerc**

Le propriétaire de la future extension Leclerc, située section 211-14 parcelle 2018/220 demande la numérotation de l'extension, Monsieur le Maire propose soit de renommer la rue centrale aujourd'hui associée à la branche Georges Kuhn munch et de pouvoir lui affecter alors le n°2 dans le cadre du nouveau nom, soit de procéder à la numérotation dans un sens non suivi par rapport à la numérotation existante de la rue Georges Kuhn munch et de lui affecter le n°4 de cette rue Kuhn munch.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer un nouveau nom à la rue

DECIDE de reporter au prochain conseil municipal l'attribution du nouveau nom en attendant les propositions

- Information sur les DIA

1/2020

Réception : 17 janvier 2020

Propriétaire : Monsieur et Madame Jean-Georges APPRILL

Terrain : Impasse des 7 Fontaines

Acquéreur : Monsieur et Madame Michel MARTIN

2/2020 – Echange de terrain

Réception : 30 janvier 2020

Propriétaire :

- M. Patrick BURCKHARDT et Mme Murielle CIRE pour la parcelle 560/101

- SICTEU pour la parcelle 562/102

Terrain : Lieudit Rebmatt - section 37

Echange de la parcelle 560/101 contre la parcelle 562/102

POINT 7 : AFFAIRES FINANCIERES

- Création d'un budget annexe pour le lotissement à Hohwiller

VU l'instruction comptable M14

CONSIDERANT la nécessité de créer un budget annexe afin d'isoler l'ensemble des opérations en dépenses et en recettes liées à l'aménagement d'un lotissement.

Pour rappel, ce type d'opération impose la tenue d'une comptabilité de stock destinée à suivre les opérations d'acquisitions foncières, de viabilisation et de cessions des terrains concernés. En effet, les terrains destinés à la vente n'ont pas vocation à être intégrés au patrimoine de la commune.

Une fois l'opération achevée, le budget de lotissement sera clôturé : la commune reprendra dans ses comptes l'éventuel résultat (déficitaire ou excédentaire) et à son inventaire les éventuelles parties publiques de lotissement (voirie, éclairage, etc.) ;

CONSIDERANT que les opérations d'aménagement des collectivités territoriales sont assujetties à la T.V.A. ;

Il est proposé au conseil municipal de créer un budget annexe « Lotissement Les Roses – Hohwiller » assujetti à la T.V.A.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la création d'un budget annexe « Lotissement Les Roses – Hohwiller » assujetti à la T.V.A.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents s'y afférent

POINT 8 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Opération de promotion des locaux commerciaux vacants en partenariat avec la CCI

Un certain nombre de locaux commerciaux sont vacants au sein de la commune, auxquels vont se rajouter les locaux du CNA, agence d'intérim.

De ce fait, il est nécessaire d'œuvrer pour que ces locaux soient pourvus au plus vite et redévelopper le tissu commercial, notamment, au centre-ville.

Il est proposé au conseil municipal, d'œuvrer en partenariat avec la Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI) pour promouvoir les locaux vacants de la commune et créer des opérations de communication communes.

Un retour de la CCI est attendu pour connaître les différentes modalités de mise en œuvre du partenariat. Rdv le 19/02/2020 avec directeur commercial et relation CT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de s'associer sous forme de partenariat avec la CCI

DECIDE d'assurer la promotion des locaux commerciaux vacants en partenariat avec la CCI

DECIDE de procéder à une opération des promotions des locaux commerciaux vacants

POINT 9 : DIVERS

- Approbation des nouveaux statuts du SICTEU

Pour donner suite à la modification des statuts du SICTEU, à savoir que la Communauté de Communes se substitue aux communes pour la fonction dite SAGES, ce qui est la 1^{ère} étape avant le transfert de la compétence aux communautés de communes.

Le Maire,

Vu le transfert de la compétence GEMAPI aux communautés de communes, les dispositions de l'article L 5214-21 du CGCT s'appliquent,

Considérant que le SICTEU doit engager une modification statutaire sur le fondement de l'article L5211-20 du CGT,

Considérant que le Comité Directeur du SICTEU a approuvé le 10 Décembre 2019 la modification des statuts, selon les termes énoncés ci-dessus,

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification des statuts du SICTEU ci-joints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la modification des statuts, selon les termes énoncés ci-dessus.

- Commission de travail pour le square

Les membres de la commission de travail pour le square du FORSCHWILLERBACH ont été désignés sur la base du volontariat. Elle se compose de :

- Claire CARRARO-LIEVRE
- Christian KILPFEL
- Dominique STOHR
- Lucienne HAAS
- Anne ZYTO
- Christophe HECKMANN
- Fabien ACKER

Le prochain conseil municipal : 04/03/2020

La séance est levée à 22h20